



L'édito

Crise des agriculteurs qui veulent vivre de leur travail, crise qui s'est d'ailleurs étendue à d'autres pays de l'Union Européenne. Grogne des enseignants qui refusent l'acte 2 du choc des savoirs. Ports bloqués par les dockers contre la dernière réforme des retraites. Mouvements sociaux dans l'énergie, la RATP, les collectivités locales, la santé pour les salaires et les emplois. La liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Ainsi, les luttes sont nombreuses et certaines sont victorieuses, comme à la RATP où la direction vient de proposer une augmentation de 100€ brut par mois pour tous ! A la SNCF, c'est le doublement de la prime de 400€ et des promotions supplémentaires qui sont proposés en réponse au préavis de grève déposé.

Dans ce contexte de climat social tendu, aucune augmentation de la valeur du point d'indice n'est prévue pour les fonctionnaires en 2024. Pire, on nous annonce une nouvelle réforme de la Fonction Publique pour en finir avec le statut (Macron n'aime pas les règles !) et pour mettre en avant le mérite (avancement et rémunération).

Et la DGFIP dans tout ça ? Le NRP a fait d'énormes dégâts : missions saccagées, réseau liquidé et effectifs taillés à la hache !

Macron veut réarmer le pays, enfin comprenez en finir avec toutes nos conquêtes. De l'argent, il y en a, il doit revenir à ceux qui produisent, pas à ceux qui spéculent.

C'est pourquoi, avec les organisations syndicales de la Fonction Publique, **La CGT** appelle les agentes et les agents, fonctionnaires comme non titulaires, les retraités des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser :

➔ pour les droits des femmes et contre les discriminations le **8 mars**,

➔ pour le pouvoir d'achat via l'augmentation du point d'indice et contre les rémunérations au mérite le **19 mars**. ●



SPF, enfin le bout du tunnel ?

Le 23 janvier dernier, le DDFIP faisait le déplacement depuis sa tour d'ivoire de Besagne sur le site des Collettes à Draguignan pour féliciter les agents et renforts du SPFE qui ont participé à la « remontada » du service. En effet, le délai de publication des actes au fichier immobilier est passé de 302 jours au 31/01/2022, à une vingtaine de jours au moment où ces lignes sont écrites, soit un gain de pratiquement 280 jours en 2 ans. Ce même délai est passé pour le SPFE de Toulon de 225 jours au 31/12/2021 à 14 jours au 31/12/2023. *Mais c'est super !*

Pas tant que ça à vrai dire car ce rattrapage n'a pu se faire qu'à grands coups de renforts (9 EDR + Brigade Nationale Immobilière de Publicité Foncière + SPFE de Toulon) et à marche forcée avec d'énormes pressions sur les agents (pour rappel le droit d'alerte de septembre 2020 n'a toujours pas été clôturé !).

Résultat : la qualité du fichier immobilier s'est dégradée. Vite et bien, cela ne va pas ensemble.

Et malheureusement, on voit que ce « mode dégradé » se généralise dans toutes les missions de la DGFIP.

Au SPF, il a été demandé à des collègues nouvellement affectés qui ne faisaient « que » du dépouillement-taxation, de faire de « l'intégré », c'est-à-dire de ficher les actes dans FIDJI après les avoir enregistrés. Sans une véritable formation spécifique et sans que leur travail soit vérifié par un agent expérimenté.

Quand aux EDR (la « task-force »), très peu étaient formés à la mission SPF. Ils ont reçus une formation par les collègues du service et ils se sont très vite retrouvés à travailler en « auto vérification », sans contrôle de leur travail par les collègues chevronnés. La direction avait misé sur leur professionnalisme

Le résultat de ces modes opératoires ne s'est pas fait attendre. Il n'y a qu'à demander aux agents qui font les Corrections de Formalités (action qui consiste à ficher de nouveau dans FIDJI un acte qui a été fiché de manière incorrecte) ce qu'ils en pensent vu l'explosion de ces corrections. Sans parler du nombre d'anomalies BNDP (Base Nationale des Données Patrimoniales) qui est si élevé que plusieurs agents EDR sont aujourd'hui affectés à leur recherche, pour pouvoir les communiquer aux SPFE en vue de leurs corrections.

Cette mise à mal du fichier va lourdement impacter le droit. Que deviennent les droits juridiques des créanciers, les droits civils des propriétaires et autres bénéficiaires de servitudes ?

Les usagers de ces services qui demanderont à l'avenir des renseignements hypothécaires, et qui recevront des réponses erronées, ne vont pas tarder à s'en rendre compte et à « payer les pots cassés ».

**Pour sortir du tunnel et pour un fichier de qualité,
il faut créer les emplois nécessaires
pour le bon exercice des missions ! ●**



Vivre de son travail !

S'il y a inflation, il y a inflation pour tout le monde !

Depuis 2 ans, au prétexte de la guerre en Ukraine, l'inflation n'en finit plus de progresser et les prix s'envolent, exemples :

* les prix des produits alimentaires ont augmenté de près de 12 % en 2023 (7,3 en 2022);

* l'inflation s'est fixée à + 4,9 % en 2023 (5,2 en 2022);

* l'électricité : après une augmentation de 25 % en 2023, c'est + 10 % en février 2024, augmentation imposée à grand coups de 49-3 (loi de finance).

Le cercle vicieux est bien en place : les personnes les plus pauvres achètent les produits les moins chers, provenant d'ailleurs, sans respect des normes mises en place pour des raisons de sécurité et de santé publique. Les producteurs français vendent aux prix imposés par la grande distribution qui les asphyxient et ne leur permettent plus de vivre...

Et pour être en bonne santé, n'oubliez pas 5 fruits et légumes par jour ... l'éternelle culpabilisation !

Mais un leitmotiv est en place : il ne faut pas augmenter les salaires en France !

* Dans le privé, le salariat se smicardise car le patronat n'a aucun intérêt à augmenter les salaires. En effet, en dessous d'1,5 fois le SMIC, il est totalement exonéré de charges, pardon de cotisations sociales. Au dessus de 1,5, il doit en payer !!

* Dans la Fonction Publique, après le dégel du point d'indice en 2022 (+3,5%), des augmentations en 2 temps ont été concédées en 2023 : + 1,5 % en juillet et + 5 points d'indice (20 €/mois) en janvier 2024. Et c'est tout ! Aucune augmentation de la valeur du point d'indice n'est annoncée pour 2024 ! Or, pour rattraper les pertes subies depuis 2000, le point devrait être à **6,33 €** au lieu de 4,92 € !

A la DGFIP, des négociations sont en cours, enfin, ont repris puisqu'en décembre Fournel avait ajourné les discussions suite à la parution d'un article de presse évoquant le désastre de GMBI... on aura tout vu ... Bref, le DG par intérim a rencontré les syndicats le 29 janvier. Pour quel résultat ? 5 pts d'ACF, 10 points ? Qui dit mieux ? On se croirait dans une soirée loto ! C'est quoi le gros lot ? Un jambon ?

A la DGFIP, les agents aussi veulent pouvoir vivre de leur travail ! Ils ne veulent pas de la charité !

Augmentation des salaires tout de suite !

Le point d'indice à 6€ ! ●

Ils peuvent le tourner dans tous les sens, insister, matraquer, faire une loi, avoir des médias pour ne parler que de ça, la principale préoccupation des français ce n'est pas l'immigration ou l'insécurité mais le **pouvoir d'achat et la hausse des prix**. Les derniers sondages, financés pourtant par des journaux que l'on ne peut taxer de gauche, sont formels n'en déplaisent à certains.

L'actualité et les mouvements des agriculteurs, taxis, VTC, professeurs le démontrent, la volonté de chacun aujourd'hui c'est de **pouvoir vivre dignement de son travail**.

Et quand on parle des agriculteurs, on ne parle pas des «gros», ceux qui ne mettent les fesses sur un tracteur que pour faire la jolie photo. Ceux là sont des chefs d'entreprise avec des salaires agricoles qu'ils gèrent comme une variable d'ajustement comme tout chef d'entreprise, et qui au final se moquent bien des agriculteurs puisqu'ils ne jouent pas dans la même cour.

Nous, nous parlons des autres. Ceux qui travaillent non stop pour finalement pas grand-chose, qui prennent un 2ème boulot salarié pour être sur de finir le mois.

Là encore, le discours officiel, aidé par la FNSEA (détenue par les gros céréaliers et l'agroalimentaire) tente d'orienter les revendications vers tout autre chose : la remise en cause de l'administratif, des normes sociales et environnementales, et ainsi conduire leur colère sur les préfectures, les centres des finances, les douanes, etc., sous le regard bienveillant de Darmanin et des forces de l'ordre.

Mais le vrai problème c'est **la rétribution à un juste prix de la production permettant à chacun de vivre**.

Si les plus nombreux se serrent la ceinture, une minorité n'a pour seules préoccupations de continuer à toucher toujours plus d'argent et comment le gaspiller ! Eh oui, c'est pas facile d'être riche, il faut regarder BFM Business toute la journée, c'est pas cool ...

Le CAC 40 explose. Près de 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés en 2023 (67,5 en 2022). La France est championne du monde en matière de versement de dividendes et actions (pour une fois que l'on est champion ...) !

Et comble de l'indécence : les députés viennent de se voter une augmentation de 5,4 %, soit **305 €/mois**, à partir de février sur leur Avance de Frais de Mandat. Les sénateurs, plus prévoyants, avaient déjà voté pour le 1er janvier 2024, une augmentation de **700 €** « pour tenir compte du contexte inflationniste ».



Plan Cités Toulon. Au moment de l'impression de ce journal, le plan cité est à l'arrêt. Les travaux n'ont pas démarré, une commission « amiante » doit rendre ses conclusions, un budget supplémentaire de près de 8 millions d'euros est en passe d'être débloqué pour l'ensemble des fenêtres des Lices et de Lorgues, un nouveau projet d'occupation de l'immeuble Saint-Bernard a été déposé et des discussions sont ouvertes sur des places de stationnements aux Lices. Bref, on s'éloigne du projet initial concocté par les précédents Préfet et DDFIP. Mais notons que cela n'est que le résultat de la mobilisation des agents et syndicats face à la catastrophe annoncée. D'ailleurs en terme de catastrophe, les collègues toulonnais ont participé, malgré eux, à un test grandeur nature de la suppression des places de stationnements ! Lundi 5/02, un camion bloquait l'accès aux parkings. Résultat : système D pour tout le monde et pointeuses en anomalie ! ●





ACF, kézako ?

Les **Allocations Complémentaires de Fonctions (ACF)** constituent le cœur du régime indemnitaire des personnels économiques et financiers. L'arrêté du 21 juillet 2014 refonde le régime propre aux personnels de la DGFIP avec **4 critères** de référence et un **barème de points** attaché à chacun des 4 critères. La valeur annuelle du point ACF est celle qui était en vigueur dans l'ex-DGCP et inchangée depuis 2009, soit **55,05 euros bruts**.

- Le critère « **technicité** » est le socle commun à l'ensemble des agents de la DGFIP à l'exception des comptables, AFiP et AGFiP.
- Le critère « **expertise et encadrement** » est attribué aux agents exerçant des fonctions comptables ou non comptables pour les A et A+.
- Le critère « **responsabilité particulière** » est attribué aux cadres supérieurs, aux comptables et aux inspecteurs affectés en direction.
- Le critère « **sujétions particulières** » est attribué aux gents A, B ou C exerçant des missions particulières. Il s'agit notamment des missions de vérifications, de contrôle et de contentieux, des missions de recouvrement et d'assistance, des missions de production éditique à portée nationale, des missions assurées au sein de la Centrale ou des services rattachés et des missions dont l'exercice comporte certaines contraintes particulières.

A, B et C standard	A, B et C spécifiques	Huissiers	IDIV, IP, AFIPA Non comptables Inspecteurs des directions	Comptables
		ACF Responsabilité		ACF Responsabilité
			ACF Expertise et encadrement	
	ACF Sujétions – contraintes particulières			
ACF Technicité				

L'ACF Technicité : socle du régime standard. Environ 80 % des agents de la DGFIP, tous corps et grades confondus, relèvent du régime standard. Au regard de l'ACF, cela implique qu'ils ne sont attributaires que de l'ACF technicité, qui constitue le critère socle du régime indemnitaire DGFIP. Ce critère socle de l'ACF technicité est déterminé selon le barème suivant :

- * **22 pts** pour les Agents, soit 1211,10 € bruts/an (100,93 € / mois)
- * **40 pts** pour les Contrôleurs, soit 2 202 € bruts/an (183,50 € / mois)
- * **70 pts** pour les Inspecteurs (à l'exception des comptables et du corps des AFiP/AGFiP) soit 3 853,50 € bruts/an (321,13 € / mois).

Dans le cadre de l'accord signé en 2021 par l'intersyndicale (rappelez-vous, il y avait 3 volets qui découlaient du COM : prime pour tous, promos supplémentaires et amélioration de cadre de vie au travail), la DG avait concédé l'ouverture de négociations sur le régime indemnitaire pérenne, c'est-à-dire la réévaluation de certaines de nos primes. Après moult reports, ces négociations se sont enfin ouvertes à la fin de l'année 2023.

L'intersyndicale CGT, Solidaires, FO et CFDT-CFTC revendique :

- > La revalorisation à 200 € mensuels de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017, avec application du taux normal de pension civile, soit 11,1 % au lieu de 20 % actuellement ;
- > La revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;
- > L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- > Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- > La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- > La revalorisation des remboursements de frais ;
- > La revalorisation de la prime de rendement inchangée depuis 2017 ;
- > L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Mais ces négociations, la DG les a voulues « confidentielles ». Difficile alors de mobiliser. Des bruits de couloir nous parviennent quand même et font état de certains montants particulièrement méprisants vu l'engagement infailible des agents. Pourtant, dans d'autres administrations, des négos ont abouti sur des résultats plus ou moins conséquents : Douanes 110€ net/mois, DGCCRF 60€, Educ 125€, Hôpital 189€, sans oublier nos chers directeurs. Enfin, députés et sénateurs se sont octroyés des revalorisations de leurs avances de frais de mandat : respectivement 300 et 700€/mois !! La DGFIP serait elle la mauvaise élève du ministère des finances et de la fonction publique malgré les louanges de ses dirigeants ? Y en aurait-il que pour les cadres supérieurs ?! **Les agents veulent aussi une vraie revalorisation. Pas question qu'elle se réduise à des miettes !**



L'ACF Sujétions particulières : déterminant des régimes spécifiques. Environ 20% des agents de la DGFIP se voient attribuer un régime dit spécifique, au regard des sujétions/contraintes/responsabilités/... particulières du poste qu'ils occupent. En matière de rémunération, cela se traduit par l'attribution d'un certain nombre de points relevant des 3 autres critères de l'ACF précédemment présentés. En ce qui concerne les agents de catégories C et B, seul le critère « sujétions particulières » est utilisé. Le barème de points varie selon les services et/ou fonctions occupées (géomètres, EDR).

Il ne faut donc pas confondre point d'indice et ACF.

Et les négos ?





PSC, kézako, 2^e partie ?

Depuis que nous avons eu connaissance de cette réforme (loi de la transformation de la fonction publique de 2019), et avec les discussions qui ont suivies, tout confirme que l'extension des contrats de groupe à la Fonction Publique vise à instaurer un régime universel de la Protection Sociale Complémentaire pour transférer le maximum de risques de l'Assurance Maladie vers les complémentaires « santé », et décharger le patronat du financement de la Sécurité Sociale. Dernière mesure en date dans ce sens : le 1^{er} Octobre 2023, la base de remboursement « sécu » des soins dentaires est passé de 70 à 60 %. Les mutuelles ont pris en charge la différence. Résultat : les cotisations des complémentaires ont augmenté de 8 à 12 %. Et c'est pas fini ! Au fur et à mesure des transferts de prise en charge, l'explosion de nos cotisations est inéluctable dans ce système.

Si nous nous projetons dans l'avenir, le **danger semble bien être la MORT de la SECU créée en 1945**. Un vieux rêve du MEDEF qui, par la voix de son représentant en 2007, Denis Kessler, affirmait que le programme du MEDEF était très simple : défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance !

Nous avons déjà abordé les conséquences pour les retraités => augmentation de leur cotisation (jusqu'à 175% de la cotisation dite d'équilibre, soit 3,5 fois la cotisation dont les actifs devraient effectivement s'acquitter). Le principe de la solidarité intergénérationnelle est ainsi foulée au pied.

Mais qu'en est-il des cotisations réelles des actifs, ayant droits et retraités ?

Celles-ci vont passer d'un caractère proportionnel à un caractère forfaitaire. Pour partie pour les actifs, ce sera en totalité pour les ayants droit et retraités. Pour les actifs, le caractère forfaitaire des cotisations sera de 80%. Pour les retraités c'est une cotisation intégralement forfaitaire (+175%). Ces dispositions vont aboutir à ce qu'un cadre A+ paiera sensiblement pareil qu'un cadre C.

Pour les ayants droit (enfants de moins de 21 ans), la cotisation sera fixée à 50% de la cotisation d'équilibre pour les deux premiers et gratuite à partir du troisième. Pour les autres ayants droits (enfants de plus de 21 ans, conjoint, concubin, pacsé et autres), la cotisation sera de 100% de cette même cotisation d'équilibre.

A titre d'exemple : avec un contrat vita santé 2, un agent CP 10^eech avec 2 enfants a charge (22 et 25 ans) paye aujourd'hui : 87,22 + 27,39 + 27,39 - 15 € de participation employeur = **127€** (sans assistance, masfp et taxes).

Demain, en admettant que la cotisation d'équilibre soit au même niveau, il payera : 87,22 - 43,61 de participation employeur + 43,61 + 87,22 = **174,44 €**, **soit 47,44 € de plus !!**

Même, si pour les actifs la prise en charge à hauteur de 50% par l'État semble être un acquis, les dispositions de cette **contre réforme** sont une attaque majeure contre un autre pilier de la sécurité sociale qui veut que **"CHACUN COTISE EN FONCTION DE SES MOYENS ET RECEVRA EN FONCTION DE SES BESOINS"**.

A terme, ce sera un désengagement total du patronat, **et tout sur le dos du salariat ! ●**



Houston, on a un problème à Fréjus ... Oups, ailleurs aussi !

Avec la mise en œuvre du NRP (Nouveau Réseau de Proximité), le SIP de Fréjus, qui avait absorbé un certain nombre de communes du feu Centre des Finances de Saint Tropez, avait déjà montré des signes de faiblesse. Mais à l'époque, les mécontentements étaient restés circonscrit sur le site. Et puis silence radio ...

Jusqu'à ce que la CGT, à l'occasion d'une de ses tournées de services, soit interpellée sur les problématiques du service : explosion de la réception physique, téléphonique et e-contact, retard de traitement des déclarations et des contentieux, etc. Et avec des contribuables excédés de ne voir aboutir leurs demandes, les agents étaient au bord du burn-out !

Proposition leur a donc été faite de poser leurs revendications et leur souffrance sur une pétition que La CGT a porté et défendue lors d'un CSAL (ex CTL). Les autres syndicats ont soutenu la démarche vu qu'ils n'ignoraient pas cette situation.

Résultat : la « task-force » a été déployée et l'entraide mise en œuvre pour sortir de l'eau les agents et le service. De plus, l'effectif sera renforcé au 1/09/2024.

Mais, il n'y a pas qu'à Fréjus que les agents sont à bout ! Le NRP a fait d'autres dégâts avec le resserrement du réseau et l'industrialisation des tâches. Les agents ont perdu le sens de leurs mission et pas besoin de faire un sondage pour se rendre compte de la situation ! Des plantes vertes, des cadres de Monsieur Z ou des ballons n'y changeront rien !

Les agents refusent toujours la mort de la DGFIP ! ●



Gaza : cessez le feu !

La Cour de Justice Internationale, sur plainte déposée par l'Afrique du Sud, a ordonné à Israël d'empêcher tout acte de génocide contre la population palestinienne et de prendre des mesures immédiates pour permettre la fourniture d'une aide humanitaire aux gazaouis soumis à des représailles massives depuis le 7 octobre. Conforme à ses repères revendicatifs sur la paix et ses valeurs humanistes, La CGT appelle à participer aux manifestations pour un cessez le feu permanent, la paix et la justice. Stop au génocide ! Ces manifestations sont

organisées à **Toulon et Draguignan chaque samedi. ●**

